



**ARRETE N° 2020A0063 DE POLICE**  
**PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**  
**Rue Forestière, Commune de DUNIERES.**

VU le code de la Route,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la voirie routière,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 8<sup>ème</sup> partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

**CONSIDERANT** que pour permettre l'exécution des travaux à la Maison de Santé Rue Forestière par les entreprises intervenant sur le chantier et pour assurer la sécurité des usagers de la voie et des entreprises, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

**A R R E T E**

**Article 1** - La route sera barrée Rue Forestière, de l'intersection avec la Rue du 19 mars 1962 jusqu'au croisement de la Rue du cimetière, sauf pour les véhicules des entreprises intervenant sur le chantier de la Maison de Santé, Cette réglementation sera applicable pendant toute la durée des travaux, à savoir, du mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020 au samedi 31 octobre 2020 inclus.

**Article 2** - Le stationnement sera interdit à proximité du chantier.

**Article 3** - La signalisation du chantier sera mise en place, entretenue et déposée, par les entreprises intervenant sur le chantier de la Maison de Santé. Le nettoyage de la chaussée après les travaux reste également à la charge des entreprises.

**Article 4** - Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage selon les règles en vigueur.

**Article 5** - Le Maire, la Gendarmerie, les Entreprises sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à DUNIERES, le 17 août 2020

Pour Le Maire,  
L'Adjointe Déléguée  
Catherine MARCON



**DIFFUSIONS :**

- la commune de DUNIERES pour affichage
- les entreprises pour attribution
- la brigade de gendarmerie pour information
- Communauté de Communes du Pays de Montfaucon pour information

MAIRIE DE DUNIERES

43220 - TÉL. : 04 71 66 80 35 - FAX : 04 71 61 91 28 - E-MAIL : mairie.dunieres@wanadoo.fr